

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

Sous la présidence de Monsieur Paul PELLECUER, Maire,

Présents :

ANXIONNAZ Anne-Marie	BERGER-SABBATEL Jean-Claude	BERTHIER Béatrice
BOIREAU Yann	GUICHARD Nicolas	LIGEON Marie-Cécile
MILLERET Liliane	SONDAZ Elodie	THOMAT Stéphane
VERNON Nicolas		
Etaient excusés	ANXIONNAZ Vincent	VEROLLET Cédric
Etait absente	FRAMMOLINI Julie	
Secrétaire de séance : LIGEON Marie-Cécile		

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a évoqué les points suivants :

Détermination des critères de l'entretien professionnel

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Dans ce cadre, le conseil municipal détermine les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Reforme de la protection sociale complémentaire

Arrivée de Stéphane THOMAT

Information sur les nouvelles obligations de l'employeur territorial. L'ordonnance « relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique » du 18 février 2021 fixe les grands principes concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire. Elle prévoit notamment une obligation de prise en charge sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret d'une partie du coût de cette protection sociale complémentaire, au plus tard le 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et au plus tard le 1^{er} janvier 2026 pour les frais en matière de santé.

Résiliation d'une convention du Centre de Gestion

Résiliation temporaire de la délibération n°2021-44 du 08 juillet 2021 concernant la convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent de prévention.

Restitution terrain à Feindaille

Avis favorable à la demande d'un administré pour la restitution d'une partie d'un terrain à Feindaille. Tous les frais liés à cette transaction seront à la charge du demandeur.

Convention de damage

Signature d'une convention avec Méca Hydrau Montagne pour le damage d'un cheminement pédestre (depuis la forêt de la Thuile de Vulmix jusqu'aux pistes de Valezan) pour permettre aux promeneurs de profiter de la montagne sans équipements spécifiques.

Choix des investissements

Le conseil municipal valide les investissements pour les budgets 2022 :

- Eau et assainissement : installation U.V réservoir de Couverclaz, déplacement d'une partie du réseau eau potable à Couverclaz, renouvellement de conduites du réseau eau potable, étude pour les différents scénarios du raccordement des eaux usées.
- Budget principal : enrobés, 2^{ème} tranche de renouvellement de l'éclairage public, ralentisseur à Picolard, reprise voirie à Couverclaz, modification simplifiée du PLU, chantier jeunes, engin de déneigement, ordinateurs école et mairie, petit équipement, peinture à la chapelle de Mont Carmel, étude pour la construction d'une cantine scolaire, études patrimoine (chapelle Picolard et canal)

Communication des demandes d'urbanisme

→ Point sur le dossier examiné en commission :

- Déclaration préalable :
 - 2^{ème} dépôt CHAZAL Thierry à Montgirod – changement de destination

Questions et communications diverses

- ❖ Avis favorable pour une subvention de 50€ pour l'organisation du Comice agricole du 10 avril 2022 à Moûtiers.
- ❖ Aide de 200€ de la fondation Facim, accordée à la Commune pour le gardiennage de l'église en juillet et août.
- ❖ Présentation et validation du devis le plus approprié, pour la mise en place d'un logiciel de gestion des services périscolaires.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chapelles pour être affiché à la porte de la mairie.

Les Chapelles, le 1^{er} mars 2022

Le Maire,

Le secrétaire,